

M^{gr} de Charbonnel, deuxième évêque de Toronto et M^{gr} Guigues, o.m.i., premier évêque de Bytown

Pierre Hurtubise, o.m.i.

Volume 29, 1962

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1007367ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1007367ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

La Société canadienne d'histoire de l'Église catholique

ISSN

0318-6148 (imprimé)

1927-7075 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Hurtubise, P. (1962). M^{gr} de Charbonnel, deuxième évêque de Toronto et M^{gr} Guigues, o.m.i., premier évêque de Bytown. *Rapport - Société canadienne d'histoire de l'Église catholique*, 29, 73–92. <https://doi.org/10.7202/1007367ar>

M^{or} de Charbonnel
deuxième évêque de Toronto
et
M^{or} Guigues, o.m.i.
premier évêque de Bytown

LA LUTTE EN FAVEUR DES ÉCOLES SÉPARÉES
À LA LUMIÈRE DE LEUR CORRESPONDANCE (1850-1856)

Le père Candide Causse ¹ et, plus récemment encore, le professeur Franklin A. Walker ² ont montré à quel point la lutte en faveur des écoles séparées devait être considérée comme la plus importante des œuvres épiscopales de M^{or} de Charbonnel. Nous inspirant des pages qu'ils ont consacrées à cet intéressant chapitre de notre histoire canadienne, nous voudrions chercher ici à reprendre la question à partir de l'analyse, forcément plus limitée mais combien éclairante, de la correspondance échangée pendant près de six années entre M^{or} de Charbonnel et son collègue de Bytown, M^{or} Guigues, o.m.i., autre éminent défenseur des droits de la minorité catholique. Peut-être n'ajouterons-nous rien de très nouveau à ce qui a déjà été dit : du moins, vus dans l'« abrasement » de textes jusqu'ici peu exploités, les événements et les hommes pourront-ils se présenter sous un jour quelque peu différent, voire plus conforme à la vérité historique.

* * *

Nommé au siège de Bytown en 1847, M^{or} Guigues fut par la force des choses le premier à s'intéresser au problème des écoles catholiques. Dès 1848, il fonde, en liaison avec le collège de Bytown, une école élémentaire pour garçons ³ qui vient s'ajouter à l'école des filles déjà existante depuis 1845 ⁴. L'année suivante, il s'adresse au Comité des Ecoles dirigé par le D^r Ryerson dans le but d'obtenir des subsides pour ces deux institutions ⁵. Nous ne possédons pas la réponse du

¹ Candide CAUSSE, o.m.c., *Evêque d'or, crosse de bois. Vie de Monseigneur de Charbonnel, évêque de Toronto*, Paris, Société et Librairie Saint-François d'Assise; Gembloux, Librairie J. Duculot, 1931, VIII-309 p.

² Franklin A. WALKER, *Catholic Education and Politics in Upper Canada*. Toronto, J. M. Dent & Sons [1955], XII-331 p.

³ *Prospectus of the College of Bytown* (Archives publiques du Canada, brochures I, 2109). On peut trouver ce texte dans G. CARRIÈRE, o.m.i., *L'Université d'Ottawa 1848-1861*, Ottawa, Ed. de l'Université, 1960, p. 30, note 73.

⁴ PAUL-ÉMILE, s.g.c., *Mère Bruyère et son œuvre*, Ottawa, Sœurs Grises de la Croix, Ed. de l'Université [1945], p. 60.

⁵ *Guigues à Ryerson, 27 mars 1849 (Registre des Lettres de M^{or} Joseph-E. Guigues, o.m.i., vol. I, pp. 108-109)*. Les registres de la correspondance de

surintendant mais il semble bien que la lettre de l'évêque ait produit son effet puisque, le 19 avril 1849, il est en mesure de proposer à la commission scolaire de Bytown un certain C. Triol⁶ pour l'école française de garçons et « la sœur Rivet » pour celle des filles⁷.

Les premières démarches de M^{sr} de Charbonnel furent beaucoup moins heureuses. A peine arrivé à Toronto, en septembre 1850, il se vit refuser la permission d'établir une troisième école séparée, sous prétexte qu'une telle fondation ne cadrerait pas avec la lettre de la loi scolaire du 24 juillet 1850⁸. Mal en prit aux commissaires : débouté, l'évêque répliqua en demandant, non plus une, mais sept écoles comme il estimait en avoir le droit aux termes mêmes de la loi que l'on invoquait contre lui⁹. Peine perdue cependant. Les syndics s'obstinèrent dans leur refus et la Cour du Banc de la Reine, saisie de l'affaire, se crut dans l'obligation de leur donner raison.

Mais toutes ces démarches n'avaient pas été complètement inutiles. En août 1851, à la demande expresse du D^r Ryerson qui comprenait qu'on ne gagnerait rien à indisposer indéfiniment les catholiques, le gouvernement consentit à voter un amendement qui abolissait, au profit des écoles dissidentes, la clause restrictive selon laquelle les requérants devaient faire partie d'un seul et même district scolaire¹⁰. C'était là, à n'en pas douter, une victoire importante pour les catholiques. Mais était-ce suffisant ? Il fallait ne pas connaître la nature et l'étendue réelles des exigences des catholiques pour le croire.

Dès l'automne de 1851, l'agitation reprit de plus belle. Tandis que, de Montréal, le *True Witness*, journal ultra dirigé par le converti George E. Clerk, pressait les catholiques d'user de leur influence pour obtenir des amendements plus satisfaisants à la loi scolaire du Haut-

M^{sr} Guigues sont conservés aux Archives de l'Archevêché d'Ottawa. Ils sont particulièrement riches du fait qu'ils contiennent non seulement copie des lettres envoyées, mais aussi d'un grand nombre de lettres reçues.

⁶ Frère convers oblat.

⁷ *Registre des Lettres*, vol. I, p. 123. La commission des écoles communes de Bytown avait tenu sa première réunion le 20 novembre 1848 (PAUL-EMILE, s.g.c., *op. cit.*, p. 216, note 83).

⁸ F. A. WALKER, *op. cit.*, p. 95 et suiv. La loi de 1850 (« An Act for the better establishment and maintenance of Common Schools in Upper Canada », 13 et 14 Victoria, ch. 48, 24 juillet 1850) marquait l'aboutissement d'une série de mesures législatives dont le but était d'adapter aux besoins du Haut-Canada la loi votée en 1841 par le gouvernement de l'Union. Il s'en suivit un décalage de plus en plus grand entre les législations scolaires de l'une et l'autre partie du pays, au grand détriment des écoles dissidentes du Haut-Canada qui y étaient traitées en parents pauvres. C'est ce qui amènera les catholiques à demander le retour pur et simple à la loi de 1841, c'est-à-dire à l'égalité des droits scolaires.

⁹ En effet, aux termes mêmes de la loi, on ne pouvait exiger une école séparée que pour un seul district scolaire à la fois et dans la mesure où le professeur de l'école commune était d'une religion différente de celle des réclamants. Or, sept parmi les treize sections scolaires de Toronto répondaient à cette dernière condition. Monseigneur de Charbonnel se voyait donc obligé et justifié tout à la fois de réclamer sept écoles au lieu d'une.

¹⁰ « The Separate School Amendment Act », 14 et 15 Victoria, ch. 111, 30 août 1851.

Canada, le Toronto Catholic Institute, fondé depuis peu pour mener la lutte en faveur des écoles séparées, leur conseillait, à l'approche des élections, de ne voter que pour des candidats favorables à leurs revendications scolaires¹¹. La fermentation, on le voit, gagnait de plus en plus le terrain politique.

Il faut dire que les évêques eux-mêmes n'écartaient pas la possibilité d'une intervention commune en ce sens. C'est ce qui ressort d'une lettre de M^{sr} Guigues à M^{sr} de Charbonnel, que nous croyons devoir situer aux environs d'octobre 1851¹². L'évêque de Bytown y disait, entre autres choses :

Je vous serais reconnaissant si vous pouviez me faire connaître la marche que vous avez suivie et si vous avez jugé à propos de faire un mandement, de parler vous-même ou de faire parler les prêtres, d'intervenir enfin pour faire pencher la balance en faveur d'un membre qui promettrait de parler et de voter pour les écoles séparées¹³.

Dans sa réponse, M^{sr} de Charbonnel affirmait qu'il n'avait nullement l'intention de se mêler d'élections ou de permettre à ses prêtres de le faire, cette tâche revenant selon lui aux membres de l'Institut catholique existant dans son diocèse. Mais, d'autre part, il assurait son collègue de Bytown qu'il n'avait jamais caché à personne son intention d'établir à Toronto un système complet d'écoles séparées et qu'il était « prêt à tout » pour assurer le succès d'une cause si chère à son cœur¹⁴. Au fond, bien qu'opposé à une intervention directe du clergé dans le domaine politique, le défenseur des écoles n'en manifestait pas moins sa sympathie pour l'idée d'une pression des catholiques sur le gouvernement et, surtout, ne laissait planer aucun doute sur ses objectifs réels et sur la détermination avec laquelle il se proposait de les atteindre. Ryerson allait bientôt l'apprendre à ses dépens.

Le 24 mars 1852, il reçut de l'évêque de Toronto une lettre acerbe dans laquelle celui-ci dénonçait le système scolaire en existence et réclamait pour les catholiques, au nom de la liberté religieuse et en vertu de l'égalité des droits civiques, la libre disposition de leurs écoles. Piqué au vif, le surintendant répondit que les catholiques n'avaient jamais érigé en principe la règle de la dissidence prévue par la loi, mais qu'ils l'avaient seulement fait jouer dans certains cas exceptionnels pour soustraire leurs enfants à l'influence néfaste de milieux notoirement anticatholiques. D'ailleurs, il ne voyait pas comment, en dehors des villes, on pût se payer le luxe d'un double système d'écoles¹⁵. L'idéal restait donc l'école commune, ouverte à tous les enfants du peuple, l'école séparée ne devant subsister qu'à titre d'exception, sinon d'accroc au régime scolaire du Haut-Canada. Non pas qu'il fallût songer à supprimer cette dernière — Ryerson était trop réaliste pour vouloir pareille chose — mais, eu égard aux conditions économiques

¹¹ F. A. WALKER, *op. cit.*, pp. 107-109.

¹² La lettre n'est pas datée, mais elle est probablement de cette période si l'on tient compte de la place qu'elle occupe dans le *Registre des Lettres*.

¹³ *Registre des Lettres*, vol. IV, p. 123.

¹⁴ *Ibid.*, vol. IV, p. 138.

¹⁵ F. A. WALKER, *op. cit.*, p. 114 et suiv.

et sociales de la province, il était impensable qu'on la laissât se multiplier au détriment de son homologue qui était, après tout, l'école de la majorité¹⁶. Les catholiques eux-mêmes ne devaient-ils pas se rendre à pareille évidence ? Le fait est qu'ils ne s'y rendirent point.

Dès le mois de mai, ils ripostèrent en demandant, par le truchement du Toronto Catholic Institute, l'autorisation d'élire leurs propres commissaires et de participer aux fonds scolaires alimentés par les octrois provinciaux et les taxes locales¹⁷. Simple entrée en matière. Quelques mois plus tard, en effet, désireux de faire reconnaître ces exigences dont ils étaient sans doute les véritables auteurs, les évêques de Toronto, de Kingston et de Bytown se rendirent à Québec plaider la cause des écoles séparées auprès du gouvernement. Reçus très courtoisement, comme il se devait, ils en revinrent avec la promesse formelle d'une mesure législative qui satisferait en tous points leurs demandes. Or, à leur grande surprise, le bill scolaire présenté à la Chambre au début de la nouvelle session ne fit aucune mention de la clause qui assurait les droits des catholiques. Indignés, ils télégraphièrent à Québec, le 8 janvier 1853, pour demander des explications. On leur répondit que le ministère avait l'intention d'introduire un peu plus tard une clause équivalente à celle qui avait été omise¹⁸.

Que s'était-il donc passé ? Une lettre de M^{re} Guigues à M. Cazeau, vicaire général du diocèse de Québec, nous l'apprend :

Voici comment le fait nous a été expliqué par un honorable Mr. Peu de jours après la visite des Evêques du Haut-Canada à Québec, Mr. Ryerson y descendit, fit bien des plaintes, menaça le ministère de donner sa démission [...] et obtint que la fameuse clause fut supprimée¹⁹.

La malveillance du surintendant des écoles s'était donc encore une fois fait sentir envers et contre les intérêts des catholiques. Mais s'agissait-il bien seulement de malveillance ? La réponse de M. Cazeau permet d'en douter :

Voici ce qui a donné lieu à la nouvelle qui a mis en émoi nos Seigneurs du Haut-Canada. [...] Au moment où le parlement allait se débâter, il fallait passer une loi temporaire pour remédier à certaines difficultés d'écoles. Si la clause réclamée par les Evêques y avait été introduite, il s'en serait suivi une discussion très longue qui n'aurait pas permis au projet de devenir loi avant l'époque fixée pour la débâcle. Mr Richards a donc fait passer sa loi sans la dite clause, mais que V.G. veuille bien examiner que cette loi est tellement temporaire qu'elle expire en avril prochain. C'est en effet le D^r Ryerson qui l'a demandée, attendu que sans elle il lui était impossible de régler certaines difficultés. Mais Mr Richards m'a assuré de nouveau qu'il a à présenter pour la prochaine session un bill où les catholiques trouveront la garantie que, s'ils veulent des écoles séparées, ils ne seront pas taxés pour en supporter d'autres²⁰.

Le D^r Ryerson n'avait donc fait que retarder l'adoption d'une mesure que le ministère était disposé à faire voter dès la prochaine

¹⁶ *Ibid.*, pp. 128-129.

¹⁷ *The Mirror*, 10 septembre 1852.

¹⁸ *Guigues à Turgeon*, 17 janvier 1853 (*Registre des Lettres*, vol. V, p. 114).

¹⁹ *Guigues à Cazeau*, 17 janvier 1853 (*Registre des Lettres*, vol. V, pp. 115-116).

²⁰ *Cazeau à Guigues*, 22 janvier 1853 (*Registre des Lettres*, vol. V, p. 128).

session. D'ailleurs — et cela les évêques du Haut-Canada ne le savaient probablement pas — en août 1852, le surintendant des écoles avait présenté au gouvernement un projet de loi qui répondait, du moins partiellement, aux demandes des catholiques²¹. Mais ce que Ryerson à son tour ignorait, c'est que les évêques eux-mêmes n'étaient pas tout à fait d'accord sur la nature des amendements qu'ils se croyaient en droit d'exiger du gouvernement.

L'analyse de la correspondance échangée à cette époque entre NN.SS. Guigues et de Charbonnel ne permet pas d'en douter. Ecrivain, le 6 février 1853, à son collègue de Toronto, M^{sr} Guigues lui signale le manque de réalisme qu'il y aurait à demander « que les catholiques du Haut-Canada (participent) aux taxes communes car les protestants ne consentiraient jamais à payer pour les écoles catholiques ». Ne vaudrait-il pas mieux se contenter « d'obtenir que [les taxes] des catholiques [soient] employées pour leurs propres écoles²² », quitte à réclamer, par ailleurs, une juste portion des subsides consentis par le gouvernement aux écoles du Haut-Canada²³ ?

Telle n'était pas la position adoptée par M^{sr} de Charbonnel. Dans une lettre du 28 février où, entre autres choses, était inséré un projet de circulaire sur le problème des écoles séparées, il ne craignait pas d'affirmer :

Voici le genre de clause que je demande, une clause qui rapporte toutes celles qui ont entravé les écoles séparées, une clause qui nous donne le droit d'avoir une de ces écoles partout où nous pourrions réunir une assistance de 15 enfants, le droit de recevoir une partie équitable des fonds publics pour les écoles, le droit de choisir nos maîtres, nos livres, notre discipline et d'administrer nos écoles avec tous les pouvoirs accordés par la loi aux surintendants et syndics; enfin une clause qui soit en force à dater du 1^{er} janvier dernier, qui nous donne un temps suffisant pour nous en servir immédiatement et qui pourvoie à une interprétation digne d'une législation sincèrement libérale [...]²⁴.

Voilà qui était radical. Trop, à vrai dire, pour gagner l'appui de la majorité des parlementaires. C'est ce que ne manque pas de souligner M. Cazeau dans une lettre à son correspondant d'Ottawa :

Monseigneur de Charbonnel voudrait quelque chose de plus, c'est-à-dire que les catholiques eussent part dans le montant des taxes générales à proportion de leur population. Or, comme les protestants sont riches et que les catholiques sont pauvres, que les premiers paient de fortes taxes tandis que les seconds n'en paient que de légères, il s'en suivrait que ceux-ci occuperaient une partie de l'argent de ceux-là. Messieurs les protestants n'entendent pas cela et disent que puisque Messieurs les catholiques ne veulent pas jouir en commun du montant de ces taxes mais qu'ils veulent jouir de leur part à leur guise ils se contentent de faire un profit de la part de taxes qu'ils sont capables de donner. Je vous avoue, Monseigneur, qu'il me paraît difficile de répondre à ce dire d'une manière victorieuse²⁵.

²¹ Voir F. A. WALKER, *op. cit.*, p. 133.

²² *Registre des Lettres*, vol. V, p. 126.

²³ *Guigues à Cazeau*, 6 février 1853 (*Registre des Lettres*, vol. V, pp. 126-127).

²⁴ *Registre des Lettres*, vol. V, pp. 141-143.

²⁵ *Cazeau à Guigues*, 15 février 1853 (*Registre des Lettres*, vol. V, pp. 144-145).

Le ministère ne pensait pas autrement²⁶. Aussi fallait-il s'attendre à ce que l'opinion de M^{sr} Guigues plutôt que celle de l'évêque de Toronto fût agréée par la Chambre.

Entre-temps, M^{sr} de Charbonnel faisait parvenir à Bytown le texte définitif de la circulaire déjà annoncée en priant M^{sr} Guigues de bien vouloir y apposer sa signature²⁷. Ce dernier s'exécuta de bonne grâce²⁸, tout en précisant, quelques jours plus tard, qu'il n'avait pas jugé opportun de réserver le cas de ceux qui fréquentaient les écoles mixtes pour la bonne raison que, grâce à Dieu, les enfants catholiques de Bytown fréquentaient uniquement les écoles séparées et que, dans les autres parties du diocèse, il était difficile d'appliquer une telle sanction de façon absolue²⁹. Fait à signaler, M^{sr} de Charbonnel lui-même, en passant du projet de circulaire à la circulaire elle-même, avait fait tomber toute mention de cas réservé. Les réticences déjà manifestées dans une lettre antérieure³⁰ par son collègue de Bytown y étaient-elles pour quelque chose ? Nous ne saurions le dire. Chose certaine, l'évêque de Toronto devenait un peu plus conciliant, pour ne pas dire plus réaliste, au contact de l'administrateur pondéré et lucide qu'était M^{sr} Guigues.

En avril, on apprit que le bill des écoles venait enfin d'être présenté à la Chambre. La première réaction des évêques en fut une de joie et de grande satisfaction. On allait enfin faire droit à leurs exigences. Ils eurent tôt fait de déchanter. Texte en main, il ne leur fut pas difficile de constater que le nouveau projet de loi ressemblait assez peu à celui qu'ils avaient eux-mêmes soumis au ministère.

Monseigneur Guigues, entre autres, s'étonnait du caractère flou de la clause qui fixait le mode de perception des taxes destinées aux écoles catholiques et, le 4 avril, il faisait parvenir à M^{sr} de Charbonnel³¹ de même qu'à son ami M. Cazeau³² un projet d'amendement³³ rédigé par un avocat de Bytown, M^e Scott³⁴, en les priant de tout faire pour que cette nouvelle rédaction fût substituée à celle que l'on venait

²⁶ *Guigues à Cazeau*, 6 février 1853 (*Registre des Lettres*, vol. V, pp. 126-127).

²⁷ *De Charbonnel à Guigues*, 28 février 1853 (*Registre des Lettres*, vol. V, pp. 162-163).

²⁸ *Registre des Lettres*, vol. V, p. 158.

²⁹ *Ibid.*, p. 141.

³⁰ *Ibid.*, pp. 158-159. La lettre n'est pas datée, mais puisqu'elle constitue une réponse au projet de circulaire elle est certainement antérieure à l'envoi du texte définitif de la circulaire. Il faut donc la situer entre le 28 février et le 12 mars 1853.

³¹ *Registre des Lettres*, vol. V, p. 169.

³² *Ibid.*, pp. 169-170.

³³ La pièce en question, datée du 4 avril, se trouve dans le *Registre des Lettres*, vol. V, pp. 170-171, à la suite de la lettre à M. Cazeau. Elle contient le texte d'un projet d'amendement visant à donner aux syndics des écoles séparées le pouvoir de dresser une liste des contribuables catholiques de leur circonscription qui leur servirait à récupérer la part de taxes payée par les dits contribuables à la municipalité.

³⁴ Un avocat de Bytown qui était l'homme de confiance de M^{sr} Guigues et qui, plus tard, comme député, présentera le fameux bill scolaire de 1863, appelé à devenir le fondement de la législation en faveur des écoles séparées jusqu'à nos jours.

de présenter en Chambre. Il n'en fallait pas tant pour pousser l'évêque de Toronto à agir. Le 16 avril, il annonça à M^{re} Guigues qu'il avait dépêché à Québec un avocat chargé de faire les représentations voulues auprès du ministère³⁵ et, le 25 mai suivant, il était en mesure de lui apprendre que les démarches entreprises en son nom dans la capitale semblaient devoir aboutir :

L'avocat que j'ai envoyé à Québec pour notre bill d'écoles a obtenu la promesse que nous obtiendrons toutes les améliorations désirées excepté celle de la taxation qui sera laissée aux soins de ceux qui voudront des écoles séparées. C'est le dernier retranchement du D^r Ryerson et on ne veut pas l'en débarquer. Il espère par l'embarras des taxes entraver le fonctionnement des écoles séparées. J'aurais mieux aimé un système de taxes communes à tous; mais ayant la loi pour nous si nous ne savons pas en profiter ce sera notre faute³⁶.

On se rapprochait donc de la position initiale de M^{re} Guigues et l'évêque de Toronto lui-même semblait s'y résigner.

Le 14 juin, le bill fut voté³⁷. Il stipulait : 1° Que les contribuables payant leurs taxes aux écoles séparées n'auraient pas à supporter les écoles communes, sauf s'il s'agissait de constructions entreprises avant l'établissement de l'école séparée; 2° Que les écoles séparées ne participeraient pas aux taxes imposées pour le support des écoles communes mais auraient droit à une portion des octrois législatifs consentis aux écoles communes à raison de la fréquentation moyenne; 3° Qu'un certificat d'aptitude fourni par l'une ou l'autre des commissions dissidentes suffirait à permettre à un instituteur d'enseigner dans une école relevant desdites commissions; 4° Que les syndics des écoles séparées seraient constitués en corporations et auraient le droit de lever des taxes scolaires au même titre que ceux des écoles communes.

Ainsi les catholiques triomphaient sur plusieurs points. Mais, pas sur tous. Si la nouvelle loi réglait, au moins en partie, le problème du financement des écoles et celui, tout aussi épineux, du recrutement des professeurs, elle laissait, par contre, intacte la clause restrictive aux termes de laquelle les catholiques ne pouvaient réclamer une école confessionnelle que dans les cas où le professeur de l'école commune ne partageait pas leur foi. Monseigneur de Charbonnel ne devait pas tarder à constater quelle irritante échappatoire cela pouvait constituer dans une loi par ailleurs favorable à l'établissement de nouvelles écoles.

Ecrivant, le 4 août 1853, à son collègue de Bytown, il lui signale le cas de certains syndics de son diocèse qui font le jeu des ennemis de l'Église en favorisant la nomination de maîtres catholiques dans les écoles communes. Ne faudrait-il pas songer à faire amender cette partie de la loi scolaire du Haut-Canada³⁸? Consulté, M. Cazeau s'étonna de ce qu'on n'ait pas présenté une telle requête plus tôt³⁹.

³⁵ *Registre des Lettres*, vol. V, p. 193.

³⁶ *Ibid.*, p. 220.

³⁷ « An Act supplementary to the Common School Act for Upper Canada », 16 Victoria, ch. 185, 14 juin 1853.

³⁸ *Registre des Lettres*, vol. V, p. 260.

³⁹ *Ibid.*, p. 263.

Malgré les satisfactions que leur apportait le bill du 14 juin 1853, les évêques rencontraient donc certaines difficultés à l'appliquer, sans compter que l'on n'avait répondu qu'à moitié à l'attente de la plupart d'entre eux. Dès lors, il ne faut pas s'étonner qu'ils aient songé si tôt à lui faire subir de nouvelles modifications. Restait à savoir comment ces démarches seraient accueillies du gouvernement et surtout du D^r Ryerson.

Ce dernier, comme on pouvait s'y attendre, n'y vit qu'une nouvelle manœuvre dirigée contre son système d'écoles communes⁴⁰. Le gouvernement, par contre, se montra bien disposé bien qu'il ne cacha pas sa crainte qu'une division entre les députations du Haut et du Bas-Canada à propos du problème scolaire ne mît son existence en danger. A en juger par les brocards que s'échangeaient à l'époque les journaux de l'une et l'autre faction, il faut dire que cette crainte n'était pas sans fondement. Mais les ministériels ne pouvaient pas, d'autre part, ignorer les pressions de l'épiscopat haut-canadien ou celles de groupements qui, à l'instar de l'Institut catholique de Toronto, s'étaient engagés à s'opposer par tous les moyens constitutionnels à la réélection du cabinet si, à la prochaine session, on ne faisait pas droit à leurs revendications⁴¹. Une fois de plus, il faudrait faire appel aux « politiques ».

En juin 1854, des voix plus autorisées se firent entendre. De Québec où ils étaient réunis en Assemblée plénière, les évêques du Canada adressèrent à Lord Elgin, gouverneur général, une pétition unanime en faveur des écoles séparées du Haut-Canada. On y lisait, entre autres choses :

Nous sommes intimement convaincus que votre Excellence ne trouvera point extraordinaire que des Evêques catholiques réunis à Québec ayant vu avec la plus profonde douleur les maux qui sont la conséquence des écoles mixtes lui demandent aide et protection pour qu'une loi juste et équitable soit passée en faveur des écoles séparées et comme, en faisant leur demande, ils ne réclament aucun privilège, ils sollicitent simplement et uniquement que la même loi qui régit les écoles séparées en faveur des protestants dans le Bas-Canada soit mise en force dans le Haut-Canada en faveur des catholiques⁴².

On revenait donc à l'idée d'un statut scolaire semblable à celui des protestants du Bas-Canada. Mais le gouvernement était-il prêt à retourner ainsi aux provisions de la loi de 1841 ? Celui que dirigeaient les honorables Hincks et Morin n'eut pas à fournir cette redoutable réponse. Défait lors des élections qui se tinrent à l'été de 1854, il fut aussitôt remplacé par une nouvelle coalition dirigée cette fois par MM. MacNab et Morin. Ce changement allait-il être favorable à la cause des écoles séparées ? Les catholiques le crurent un moment, sur la foi d'une promesse arrachée à Sir MacNab par les ministres du Bas-Canada. Ils eurent tôt fait de se raviser : la session en cours ne produisit absolument rien des améliorations qui avaient été annoncées.

⁴⁰ F. A. WALKER, *op. cit.*, p. 140.

⁴¹ *Ibid.*, p. 146.

⁴² *Registre des Lettres*, vol. V, p. 446.

Député, M^{re} de Charbonnel résolut de porter un grand coup. Le 26 septembre 1854, il écrivait à M^{re} Guigues :

On remue terriblement contre les écoles séparées. On s'est moqué de notre observation sur les réserves⁴², on veut se moquer aussi de notre opposition aux écoles mixtes et on cherche à n'en faire qu'une question cléricalle. De là l'importance de faire pétitionner tous nos catholiques en masse à l'effet d'avoir des écoles séparées comme au Bas-Canada et ces listes seront envoyées à votre membre du parlement, le plus dévoué à notre cause. [...]. Nous n'obtiendrons rien par la patience, la fermeté seule mais unie pourrait quelque chose. Si vous et Kingston vouliez vous unir à moi nous déclarerions au présent ministère que s'il ne nous donne pas notre droit d'école et un libre exercice nous cesserons de payer nos taxes d'école évidemment injustes et nous nous opposerons par tous moyens constitutionnels à leur réélection et à celle de leur créature⁴³.

Nous ne connaissons pas la réponse de M^{re} Guigues à cette nouvelle sortie de l'évêque de Toronto. Chose certaine, il tarda à lui envoyer sa liste de signatures puisque, le 10 novembre, on voit M^{re} de Charbonnel revenir à la charge :

Nous enverrons bientôt de Toronto des milliers de signatures à la pétition ci-jointe. Si Kingston et Bytown ne font rien, je crains bien que nos adversaires n'en profitent. Voilà que déjà le D^r Ryerson vient de quitter Québec en laissant le ministère tout pénétré de son esprit de paix, de son constant bon vouloir en faveur des écoles séparées, [prétendant] que les municipalités seules ont été hostiles. Cela seul, si ce n'est pas détruit, fera que la nouvelle loi en projet sera très incomplète et que la ruse nous aura battus une fois de plus⁴⁴.

L'avenir allait montrer à quel point l'évêque de Toronto avait raison.

Le 14 janvier 1855, M^{re} Phelan annonça à M^{re} Guigues que le procureur général, M. John A. MacDonald, était à préparer un nouveau bill scolaire dont on pouvait déjà dire qu'il satisfèrait aux demandes des catholiques⁴⁵. L'évêque de Bytown s'empressa d'en informer son collègue de Toronto : « J'apprends de Québec que l'on s'occupe sérieusement du bill des écoles. Dieu veuille qu'il arrive à temps⁴⁶. »

⁴² Les « Clergy Reserves » étaient des terres que l'Acte Constitutionnel de 1791 avait mises à part pour le support et l'entretien du clergé protestant des deux Canadas. Ces terres constituaient un septième de toutes les terres allouées. Les revenus qu'on tirait de leur exploitation ou de leur vente allaient à un fonds destiné à l'établissement et à l'entretien des presbytères. Très tôt, l'institution fit l'objet de nombreuses critiques. Le clergé non-anglican, désireux lui aussi de recevoir sa quote-part, lui reprocha d'être la chasse gardée de l'Église d'Angleterre. De leur côté, les colons s'insurgèrent contre ces établissements qui constituaient le plus souvent des obstacles au développement des régions agricoles. La question — l'une des plus controversées dans l'histoire politique du Canada au XIX^e siècle — fut réglée en 1854 par la sécularisation des biens ecclésiastiques. Grâce aux nombreuses démarches de leurs évêques, les catholiques se virent eux aussi octroyer une partie des dépouilles (*Clergy Reserves*, dans *Encyclopedia of Canada*, Toronto, University Associates of Canada Ltd., 1935, tome II, p. 82).

⁴³ *Registre des Lettres*, vol. VII, pp. 37-38. En octobre, M^{re} de Charbonnel recueillit deux mille signatures (F. A. WALKER, *op. cit.*, p. 151).

⁴⁴ *Registre des Lettres*, vol. VII, p. 51.

⁴⁵ *Ibid.*, vol. VI, p. 79.

⁴⁶ *Guigues à de Charbonnel*, 18 janvier 1855 (*Registre des Lettres*, vol. VI, p. 75).

Monseigneur Guigues avait-il raison de tant s'inquiéter ? Apparemment, oui. Le transfert prochain du gouvernement risquait de compromettre très sérieusement la cause des catholiques en la privant des nombreux appuis qui lui étaient assurés dans la vieille capitale. Il fallait donc presser le ministère d'agir au plus tôt ⁴⁷.

Les inquiétudes de M^{sr} de Charbonnel étaient d'une autre nature. Le 29 janvier, il s'en ouvrit, dans une lettre fort pessimiste, à son collègue de Bytown :

Voici que je reçois enfin le grand projet de loi pour les écoles séparées. Il se réduit à ces trois points : 1° Qu'au 1^{er} février au plus tard tous les citoyens désireux de n'être pas taxés pour les écoles communes devront en avoir fait la déclaration à leur municipalité donnant leur nom et leur adresse ; 2° Que tous nos syndics de cité et de ville pourront ne former qu'un bureau uni pour toutes leurs écoles ; 3° Que le surintendant en chef sera autorisé à nous payer comme il le jugera à propos notre part dans l'octroi du gouvernement pour les écoles. Vous voyez du premier coup d'œil ce que cela signifie. Le premier dispensera nos gens des taxes communes s'ils veulent, sans rien les obliger pour les écoles séparées. Le deuxième, je l'avais obtenu en 1851. Le troisième serait seul peut-être une certaine amélioration. Il est tout probable que c'est encore le même qui a rédigé ce chef-d'œuvre dont M. Morin a dit à M. Cazeau qu'il nous rendrait justice et que présenté à Mr Ryerson il n'y avait rien objecté.

Quelle humiliation, cher Seigneur, j'en suis presque découragé ; d'autant que je n'attends rien ou moins que rien de Kingston. Toute notre force serait en notre union et on fait tout pour nous tenir en défiance mutuelle et ainsi nous diviser, nous affaiblir, nous ruiner. — Je joins ici un de mes nombreux travaux pour éclairer nos ministres et les ramener au grand point de nous donner des écoles séparées comme en *Bas-Canada*. Veuillez bien me renvoyer ce tableau comparatif. Pauvre M. Morin, qui lui ouvrira les yeux. O Marie conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à vous. C'est là l'espérance de votre dévoué serviteur et frère en J.-C. ⁴⁸.

Tout n'allait donc pas pour le mieux dans le meilleur des mondes. Mais les épreuves du bon évêque de Toronto ne faisaient, à vrai dire, que commencer. Monseigneur Guigues n'ayant pas daigné répondre à sa missive du 29 janvier, il dut revenir à la charge, trois semaines plus tard, en le priant de bien vouloir signer au plus tôt le document qu'il lui avait fait parvenir ou, tout au moins, de lui dire ce qu'il en pensait,

parce que si vous ou M^{sr} Phelan ne voulez pas intervenir, je le ferai pour mon compte en envoyant une copie au gouverneur et à chacun de ses ministres.

Si nous ne pouvons nous entendre, nous ne ferons rien, et nos enfants continueront à s'en aller à leur perdition ⁴⁹.

La mise en demeure était on ne peut plus claire et nette. Monseigneur Guigues, apparemment irréductible, l'ignora. Que se passait-il donc à Bytown ? Déçu et intrigué tout à la fois, l'évêque de Toronto ne vit rien d'autre à faire que de récidiver et, le 27 février, partait à

⁴⁷ *Guigues à Cazeau*, 21 janvier 1855 (*Registre des Lettres*, vol. VI, p. 76).

⁴⁸ *Registre des Lettres*, vol. VII, pp. 100-101.

⁴⁹ *De Charbonnel à Guigues*, 22 février 1855 (*Registre des Lettres*, vol. VII, p. 99).

l'adresse de M^{sr} Guigues une troisième lettre insistant cette fois sur la nécessité d'une entente entre les trois évêques du Haut-Canada ⁵⁰.

Une réponse arriva enfin de Bytown au début de mars. Elle tirait nombre de choses au clair. Monseigneur Guigues y expliquait tout d'abord qu'il n'avait pu donner signe de vie plus tôt en raison des longues absences que lui imposait la visite pastorale de son vaste diocèse. Il avait reçu en cours de route — il ne savait trop comment — la protestation de l'évêque de Toronto, l'avait « signée et envoyée de suite à M^{sr} Phelan ». C'est donc à ce dernier qu'il fallait s'adresser pour savoir où en étaient les choses. Pour ce qui était des demandes à faire au gouvernement, il fallait, selon lui, exiger « purement et simplement la loi qui [régissait] le Bas-Canada avec quelques modifications insignifiantes que [réclamait] la différence des localités ⁵¹ ». Quoi qu'il en fût des « quelques modifications » proposées, M^{sr} de Charbonnel pouvait donc compter sur l'appui de son collègue de Bytown. Restait à connaître l'attitude de M^{sr} Phelan.

C'est peut-être ici que la patience de M^{sr} de Charbonnel fut le plus rudement mise à l'épreuve. Le 6 mars, il confiait à M^{sr} Guigues qu'il n'avait encore rien reçu de Kingston. « Ce quartier-là donne bien de l'embarras, que Dieu les bénisse tous ⁵². » D'autres raisons allaient très bientôt se présenter de tous les « bémols ». Le 9 mars, arrivait de Kingston, en même temps que la protestation précédemment signée par M^{sr} Guigues, une petite note explicative qui se lisait ainsi :

J'envoie ce pli à l'adresse de Votre Grâce; et je dois avouer que je ne le trouve pas suffisamment clair pour être envoyé au procureur général à ce sujet. Pourquoi ne pas envoyer le vicaire général McDonnell à Québec pour notre bill scolaire ⁵³.

Indigné, M^{sr} de Charbonnel fit savoir à son cher collègue que, s'il n'approuvait pas la démarche des deux autres évêques du Haut-Canada, il n'avait qu'à rédiger un meilleur texte et à le faire parvenir à qui de droit. Quant à l'envoi de M. McDonnell à Québec, il ne fallait pas y songer : ce triste personnage avait déjà suffisamment compromis la cause des évêques ⁵⁴.

Mis au courant de la mercuriale de M^{sr} de Charbonnel. M^{sr} Guigues s'empressa de l'entériner :

Les trois signatures des Evêques eussent été d'un plus grand poids, mais en rigueur deux suffisent; nos prières et notre cœur et celles de tous les catholiques vous accompagnent et j'espère que vous réussirez. Quant au personnage dont vous me parlez, je n'en veux pas, vous pouvez dire à M^{sr} Phelan que s'il l'envoie je protesterai immédiatement à Québec. Je serais grandement surpris qu'il fallût en donner la raison à M^{sr} Phelan ⁵⁵.

⁵⁰ *Registre des Lettres*, vol. VII, pp. 99-100.

⁵¹ *Guigues à de Charbonnel*, 1^{er} mars 1855 (*Registre des Lettres*, vol. VI, p. 90).

⁵² *Registre des Lettres*, vol. VI, p. 95.

⁵³ « I send you the enclosed intended for Yr Lordship; and I must confess I do not find it sufficiently clear to be sent to the Attorney General on that matter. What if we sent the V. G. McDonnell to Quebec for our school bill. »

⁵⁴ *De Charbonnel à Guigues*, 9 mars 1855 (*Registre des Lettres*, vol. VI, pp. 95-96).

⁵⁵ *Guigues à de Charbonnel*, 13 mars 1855 (*Registre des Lettres*, vol. VI, p. 94).

Les évêques étaient donc divisés. Mais pas aussi profondément que ces échanges de mots eussent pu le laisser croire. Réunis le 22 mars à Prescott, sur une suggestion de M^{re} de Charbonnel⁵⁶, ils eurent tôt fait de se rallier à l'opinion de ce dernier. On demanderait au gouvernement la nomination d'un surintendant spécial pour les écoles séparées, la possibilité d'élire une seule commission scolaire chargée d'administrer les écoles de plusieurs quartiers à la fois, la libre délimitation des districts scolaires, une part égale des fonds scolaires publics à raison de la population catholique ou du nombre d'enfants inscrits à l'école séparée ou, du moins, la possibilité pour les catholiques de disposer à leur gré de leurs propres taxes municipales, l'exemption des taxes imposées pour la construction des écoles et des bibliothèques scolaires « protestantes », enfin, l'abolition de la clause obligeant les catholiques à manifester chaque année leur volonté de payer leurs taxes aux écoles séparées⁵⁷. Fait significatif, M^{re} de Charbonnel était chargé de présenter ce réquisitoire à Québec.

A peine arrivé dans la capitale, l'évêque de Toronto s'empressa de communiquer ses premières impressions à son collègue de Bytown. Il faut dire qu'elles n'étaient guère encourageantes. Dans le projet de bill qu'il venait de rendre public, le gouvernement requerrait encore des catholiques une communication annuelle de noms et de renseignements à fournir au commis de la municipalité, les renvoyait au surintendant en chef pour tout ce qui concernait l'application quotidienne des dispositions prévues par la loi, les laissait à eux-mêmes pour tout ce qui était des taxes locales, les obligeait comme auparavant à contribuer à la construction des écoles communes, enfin, maintenait le règlement aux termes duquel il était impossible d'établir une école séparée là où un catholique dirigeait l'école commune. Autant « d'entraves » qui n'existaient pas en Bas-Canada et qu'il s'imposait de ne pas laisser passer. « Je vais avec notre bill voir et presser Mr. Morin, l'Attorney général, m'assurer aussi des chefs des partis [...] du Haut-Canada⁵⁸. »

Monseigneur Guigues en convint aisément. S'il y avait à espérer quelque justice de la part du gouvernement, c'était dès maintenant qu'il fallait la lui demander. Demain, il serait trop tard. Et, toujours pratique, l'évêque de Bytown ajoutait : « Insistez beaucoup pour que les trustees de nos écoles séparées puissent lever des taxes comme on le fait pour les écoles communes⁵⁹. »

Mais M^{re} de Charbonnel se décourageait :

Tant que nous n'aurons pas à la Chambre un catholique aimant plus l'Eglise que lui-même et capable de défendre ses droits et que nous n'aurons pas montré que nous, Evêques, pour ces mêmes droits, nous sommes capables sinon d'empêcher du moins d'opposer l'élection de quelque ministre ou membre influent nous n'inspirerons aucune crainte et nous n'obtiendrons rien. Vous voyez par là où sont mes espérances.
[...]

⁵⁶ *Guigues à de Charbonnel*, 29 janvier 1855 (*Registre des Lettres*, vol. VI, p. 86).

⁵⁷ F. A. WALKER, *op. cit.*, pp. 153-154.

⁵⁸ *De Charbonnel à Guigues*, 28 mars 1855 (*Registre des Lettres*, vol. VI, p. 101).

⁵⁹ *Guigues à de Charbonnel*, 2 avril 1855 (*Registre des Lettres*, vol. VI, p. 100).

Le point des taxes communes est celui qui a le moins de chance de succès et laissés à nous-mêmes nous n'obtiendrons que fort peu des non-catholiques. Mr Drummond n'est pas notre plus fort soutien et Mr Cauchon ne fera pas ce qu'il avait fait espérer⁶⁰.

Autant d'obstacles avec lesquels il fallait compter. Mais, si dégonflé qu'il fût, M^{sr} de Charbonnel n'était pas homme à se laisser paralyser par eux. Le 15 avril, il écrit à M^{sr} Guigues :

Jeudi dernier, je signifiai à Sir Allan [MacNab] chez lequel j'avais diné la veille avec le ministre Cauchon et le président Sicotte que ce jour même je me tiendrais à la porte du conseil des ministres jusqu'à ce que j'aurais reçu la décision du gouvernement au sujet des écoles séparées.

Jusque-là, je n'avais vu qu'un mauvais vouloir hypocrite [...] cela réussit [...] aussitôt que je fus à la dite porte, le Colonel Taché et Mr Drummond me furent envoyés pour me dire que demain lundi le gouvernement serait en mesure. C'est pour stimuler ce pauvre Drummond qui ne sait que répéter : « Il ne faut pas que les évêques demandent trop » tandis que M. Morin, lui, écrit qu'il est étonné de notre modération, que je lui ai envoyé ces observations. J'espère fort peu et je ne serais pas étonné que Ryerson fût reparti avec la promesse que rien ne serait fait.

Je viens de recevoir une lettre de M^{sr} Phelan pour son procureur général qui a trouvé beaucoup plus commode de jeter le paquet sur Drummond, dans laquelle il leur dit positivement que si rien n'est fait à cette session il ne peut plus compter sur le concours du clergé ni de leur groupe.

Je vous le répète, tant que nous n'aurons pas un Clarke du *True Witness* à la Chambre ou que les évêques à un temps d'élection n'auront pas employé toute leur énergie en commun pour s'opposer à une élection influente de ministre ou autre, les gouvernants et surtout les Drummond auront peur de tout le monde excepté des catholiques.

Monsieur Cauchon dit aussi qu'il ne faut pas trop demander. Demain j'attaquerai en face Mr Drummond si je me fais encore dupe de son catholicisme bâtarde. Je vais aussi apostiller la lettre de M^{sr} Phelan...⁶¹.

Manifestement, l'évêque de Toronto ne prisait pas l'attitude de certains ministres catholiques. A tort ou à raison ? Il serait difficile de le dire. Chose certaine, les préoccupations des « politiques » étaient fort différentes des siennes et ce qui lui paraissait être de la pusillanimité pouvait fort bien être de la « prudence » ou, du moins, une certaine perplexité devant une situation et des problèmes dont la solution risquait de mettre en jeu leur avenir politique. Sa cause était juste, mais leur point de vue n'était-il pas, lui aussi, quelque peu défendable ?

Entre-temps, de nouveaux encouragements lui parvenaient de Bytown. Dans une lettre datée du 18 avril, M^{sr} Guigues le félicitait pour le succès que venait de remporter le bill du collège de Toronto et lui faisait espérer qu'il sortirait tout aussi victorieusement de la lutte en faveur des écoles séparées. Par ailleurs, il le priait d'insister, dans ses démarches auprès du gouvernement,

⁶⁰ De Charbonnel à Guigues, 11 avril 1855 (*Registre des Lettres*, vol. VI, pp. 104-105).

⁶¹ *Registre des Lettres*, vol. VI, p. 109.

pour que les catholiques puissent se faire eux-mêmes leurs quartiers d'école et que lorsque la majorité de chacun de ces quartiers se sera prononcé favorablement, les taxes à prélever deviennent obligatoires pour tous, sans cela il est bien à redouter qu'à la première lutte suive une seconde plus pénible, car c'est avec les catholiques eux-mêmes qu'il faudra l'engager ⁶².

Une fois de plus, l'évêque de Bytown voyait juste et loin.

Mais, pour le moment, c'était de la lutte avec le gouvernement qu'il s'agissait. Le 15, un projet de bill incorporant les demandes déjà formulées à Prescott avec, en plus, certaines alternatives suggérées par les évêques de Bytown et de Toronto lui avait été présenté, au nom de tout l'épiscopat haut-canadien, par M^{gr} de Charbonnel. C'était d'ailleurs ce dernier qui en était l'auteur. En plus d'énumérer les griefs et les réclamations des catholiques, le document rappelait le mauvais sort que le D^r Ryerson avait fait subir aux précédents projets des évêques et priait le gouvernement de montrer à un surintendant aussi mal intentionné qu'on pouvait « se passer de sa rédaction et même de sa direction ⁶³ ». L'injonction ne manquait pas d'audace.

Mis au courant de cette démarche, M^{gr} Guigues s'empressa de l'approuver :

Nous jouons un rôle véritablement humiliant en priant, suppliant pour obtenir un point, une faveur, [...] qui devrait être accordée au dernier citoyen car ce n'est que l'exercice d'un droit qui nous appartient.

[..]

Je crois avec vous que si nos réclamations sont sans effet nous allons nous trouver dans la nécessité de descendre dans l'arène au moment des élections; ce sera sûrement un rôle pénible à exercer mais nous pourrons nous rendre le témoignage de ne l'avoir fait qu'après y avoir été entraînés malgré nous ⁶⁴.

Pendant tout ce temps, Ryerson s'employait à démolir le projet des évêques, prétendant y voir l'assujettissement des intérêts protestants aux ambitions démesurées de certains catholiques. Les députés catholiques eux-mêmes, selon lui, ne pouvaient manquer de s'élever contre une telle inconscience et une telle démesure ⁶⁵.

Pris entre deux feux, le gouvernement ne savait trop que faire. Le bill des écoles tardait à faire son apparition en Chambre. Tout cela devenait inquiétant. Le 8 mai, s'adressant à l'évêque de Toronto, M^{gr} Guigues avouait : « Je commence à m'impatienter, mais je me modère aussitôt en pensant que de votre côté vous avez à réprimer des saillies autrement fortes que les miennes. » On venait justement d'annoncer des élections prochaines. Ne fallait-il pas craindre que le ministère profite de cette éventualité pour laisser tomber le bill ⁶⁶?

⁶² *Ibid.*, vol. VII, p. 115.

⁶³ *Ibid.*, vol. VI, pp. 110-113.

⁶⁴ *Guigues à de Charbonnel*, 23 avril 1855 (*Registre des Lettres*, vol. VI, pp. 113-115).

⁶⁵ F. A. WALKER, *op. cit.*, pp. 156-159.

⁶⁶ *Registre des Lettres*, vol. VII, p. 123.

Mais on s'inquiétait outre mesure. A la mi-mai, un projet de loi préparé par l'honorable L. T. Drummond, procureur général du Bas-Canada, et parrainé au Conseil législatif par Sir E. P. Taché — d'où son nom de bill Taché — fut présenté à la législature⁶⁷. Le 22 mai, il y passait en première lecture. Puis, les 28 et 29, après quelques modifications dont nous aurons à souligner plus loin l'importance, il subissait les deuxième et troisième lectures, dernières étapes avant l'assentiment royal qui devait lui venir le 30 du même mois⁶⁸.

Tout comme en 1853, les évêques se félicitèrent un peu trop tôt de la victoire qu'ils venaient de remporter. Après avoir reconnu, le 6 juin, dans une lettre à M. Cazeau, « que la Chambre [était] entrée dans une voie libérale et que le ministère [avait] pris au sérieux la promesse qui avait été faite aux catholiques de leur rendre justice⁶⁹ », M^{sr} Guigues se vit dans l'obligation d'avouer, six jours plus tard, à son collègue de Toronto : « Je ne connaissais le bill que par la seconde lecture; la troisième est venue malheureusement le modifier [...]. Le Parlement siégera l'année prochaine à Toronto. Je suis persuadé que vous pourrez encore obtenir quelque chose⁷⁰. »

Que s'était-il donc passé à Québec entre la deuxième et la troisième lecture ? Une lettre de M. Cazeau nous l'apprend :

Le bill des écoles séparées est surtout dû à Mr Drummond et Taché. Le premier l'avait préparé; quelqu'un s'est avisé ensuite de le défigurer. Mr Taché l'a introduit et défendu avec zèle dans la Chambre haute. Mr J. A. McDonald l'a fait ensuite passer avec quelques amendements dans la Chambre basse. Ryerson a déclaré à ce Mr par le télégraphe que s'il devait se borner aux catholiques il n'y aurait pas d'objection. C'est ce qui vous explique pourquoi on a effacé du projet de loi les protestants et les juifs⁷¹.

Mais il y avait plus que cela. Conseillé par Ryerson, le ministère avait réintroduit, à la dernière minute, une foule de tracasseries qui gênaient inutilement l'organisation des écoles séparées et qui, surtout, laissaient entier le problème de leur financement⁷². A côté des réels avantages qui avaient été concédés — entre autres, le rappel de la clause qui obligeait à demander une autorisation spéciale pour ouvrir une école séparée et l'abrogation du règlement qui défendait d'ouvrir une telle école là où l'établissement public était dirigé par un catholique — de pareilles restrictions donnaient aux catholiques l'impression qu'on se moquait d'eux. Monseigneur de Charbonnel y voyait, pour sa part, une nouvelle preuve d'hypocrisie et de mauvaise volonté :

La troisième lecture a été désastreuse pour notre bill. Les suppôts ont trompé les imbéciles à la barbe du ministère et de la forte majo-

⁶⁷ F. A. WALKER, *op. cit.*, p. 163.

⁶⁸ *Ibid.*, pp. 165-169.

⁶⁹ *Registre des Lettres*, vol. VII, p. 141.

⁷⁰ *Ibid.*, vol. VI, p. 149. La lettre n'est pas datée dans le présent *Registre*. Nous la plaçons ici d'après des indications fournies par F. A. WALKER, *op. cit.*, p. 173, note 81.

⁷¹ *Cazeau à Guigues*, 8 juin 1855 (*Registre des Lettres*, vol. VI, p. 150).

⁷² *Circulaire de M^{sr} de Charbonnel à son clergé et à ses fidèles* (Cf. F. A. WALKER, *op. cit.*, pp. 177-178).

rité. [...]. Je continuerai la bataille. Le premier assaut sera contre le surintendant ⁷³.

Ce n'était pas là vaines paroles. Dès qu'il avait pris connaissance du bill Taché, l'évêque avait écrit au gouverneur général et au secrétaire provincial pour leur annoncer qu'il renonçait à siéger plus longtemps au bureau de l'Instruction publique et qu'au surplus il s'engageait à faire tout en son pouvoir pour qu'aux prochaines élections les seuls candidats favorables aux écoles séparées reçoivent l'appui de ses diocésains. Monsieur Cazeau avait eu beau protester, montrer qu'un tel changement d'attitude risquait d'être mal interprété par le gouvernement, rien n'y avait fait. Le champion des écoles ne consentirait à revenir sur sa décision que si le ministère lui promettait de faire passer

dans les deux premiers mois de la session prochaine les amendements des trois évêques dont le premier sera notre séparation entière du surintendant des écoles communes et le deuxième, le rappel de toutes les souillures dont lui et les suppôts ont sali le bill des ministres à leur face, envers et contre une majorité assurée à leur volonté de nous faire justice ⁷⁴.

C'était beaucoup demander. Mais, du moins, Ryerson et le gouvernement savaient à quoi s'en tenir.

Inquiet de la tournure que prenaient les événements, l'honorable MacDonald écrivit le 8 juin au D^r Ryerson pour lui recommander de montrer

Premièrement. Que le bill n'aura pas de mauvais effets sur le système des écoles communes. (Ceci pour la population en général.)

Deuxièmement. Que le nouveau bill des écoles séparées avantage considérablement les catholiques. (Ceci pour bien les disposer.)⁷⁵

L'important semblait donc de leurrer les catholiques en leur faisant croire que la nouvelle loi scolaire était le *nec plus ultra* de la libéralité et de la justice. Monseigneur de Charbonnel et ses confrères dans l'épiscopat n'étaient pas hommes à se laisser bernier de la sorte.

Le 9 juillet, l'évêque de Toronto annonça à M^{sr} Guigues qu'il était à préparer un nouveau texte de loi dont l'acceptation ou le refus servirait à départager les candidats lors des prochaines élections ⁷⁶. Son « dernier avis » était que sans une représentation catholique plus courageuse et plus agressive en Chambre on continuerait à s'y moquer des demandes des évêques ⁷⁷. Un seul parti restait donc possible : mettre à exécution la menace qu'on avait déjà faite de recourir à l'arme politique.

⁷³ De Charbonnel à Guigues, 15 juin 1855 (*Registre des Lettres*, vol. VII, p. 145).

⁷⁴ De Charbonnel à Guigues, 17 juin 1855 (*Registre des Lettres*, vol. VII, pp. 146-148).

⁷⁵ « *First.* That the Bill will not injuriously affect the Common School System. (This for the people at large.)

Second. That the Separate School Bill of 1855 is a substantial boon to the Roman Catholics. (This is to keep them in good humor.) » (Cf. F. A. WALKER, *op. cit.*, p. 172).

⁷⁶ *Registre des Lettres*, vol. VII, p. 155.

⁷⁷ De Charbonnel à Guigues, 31 juillet 1855 (*Registre des Lettres*, vol. VII, p. 171).

Bien décidés à vaincre, les évêques préparèrent leur campagne au cours de l'hiver 1855-1856. Le 18 novembre 1855, M^{sr} Guigues faisait parvenir à M. James Lynch, curé des Allumettes, une lettre de M^{sr} de Charbonnel qui fixait la ligne de conduite à suivre à la veille des élections :

Sa grandeur a tant à cœur le succès des écoles séparées qu'il n'a pas craint de s'offrir pour aller lui-même au jour de l'élection de Renfrew lutter avec les catholiques contre celui qui réclame leurs votes s'il n'a pas promis de soutenir un bill favorable aux écoles séparées. [...] celui des candidats qui se refusera à donner la promesse formelle qui est indiquée dans la lettre de M^{sr} de Toronto peut s'attendre à une forte diminution dans le vote des catholiques. Nous souffrons moins dans le diocèse du mélange des écoles que Toronto, mais la charité qui nous unit au sort malheureux de nos frères plus exposés que nous doit nous porter à leur secours ⁷⁸.

Monseigneur de Charbonnel, comme on peut le voir, ne se contentait pas de demi-mesures. En décembre, il fit publier dans le diocèse de Toronto une circulaire pour souligner les avantages et les désavantages du bill Taché et, surtout, recommander une action positive contre tout candidat qui refuserait de se prononcer ouvertement en faveur des écoles séparées :

S'opposer, par tous les moyens constitutionnels, à la réélection de tout candidat qui voterait ou agirait contre cet appui (aux écoles); et si notre collaboration active pouvait être de quelque utilité dans l'une ou l'autre circonscription de notre diocèse soit pour la dite promesse (d'appuyer les écoles séparées) soit pour l'opposition, nous la fournirions très volontiers, et sans aucune considération humaine ⁷⁹.

La circulaire ne fut pas sans effet, puisque dans le comté de Peterborough le candidat favorable aux écoles séparées remporta la victoire ⁸⁰.

Mais l'évêque de Toronto n'avait pas encore dit son dernier mot. Le 25 janvier 1856, il faisait paraître dans *The Mirror* un mandement de carême presque exclusivement consacré au problème scolaire. On y imposait, entre autres choses, l'obligation, sous peine de péché grave, de ne faire servir ses droits politiques qu'à l'avantage des écoles séparées et — ceci pour les confesseurs — le devoir de refuser l'absolution à tout pénitent qui s'accuserait d'avoir supporté les écoles mixtes au détriment des écoles séparées ⁸¹. Le mandement était peut-être justifié, mais sa publication dans les journaux constituait une évidente maladresse. Monseigneur Guigues trouva le moyen de le faire savoir à son collègue de Toronto :

Votre mandement sur les écoles séparées a soulevé bien de la poussière. Si j'avais eu voix à votre chapitre diocésain je vous aurais

⁷⁸ *Registre des Lettres*, vol. VII, pp. 196-197.

⁷⁹ « To oppose, by all constitutional means, the re-election of any member who has voted or acted against that support; and if our active co-operation might be of any service in any constituency of our Diocese for either the said pledge or opposition, we would give it most willingly, and without any human consideration. » (Cf. F. A. WALKER, *op. cit.*, p. 178.)

⁸⁰ F. A. WALKER, *op. cit.*, p. 178, note 93.

⁸¹ *Ibid.*, pp. 181-182.

conseillé de ne pas emprunter la voix du journal pour le publier. Celle du clergé m'eut paru plus naturelle en matière aussi délicate. Toute la presse protestante s'est agitée et a remué les passions les plus obscures [...]. Vos efforts n'en sont pas moins admirables. Vous pouvez compter que différant quelquefois sur les moyens nous appuyerons cependant tous vos efforts et en demanderons le succès ⁸².

En février, un bill visant à exempter tous les catholiques qui le désiraient des taxes destinées aux écoles et aux bibliothèques communes fut présenté à l'Assemblée législative par le major John G. Bowes, de Toronto. Fait à signaler, l'initiative venait cette fois d'un simple député et non plus du gouvernement, comme cela avait été le cas dans la plupart des autres amendements soumis à la Chambre. Outre qu'il lui répugnait de toucher au bill Taché qu'il avait tendance à considérer comme définitif, le ministère avait sans doute pris peur devant les cris de « no popery » qui se faisaient de plus en plus entendre dans le Haut-Canada ⁸³. Aussi le bill Bowes avait-il peu de chances de passer. Les catholiques eurent beau l'appuyer d'un manifeste des plus raisonnables publié le 1^{er} avril 1856 par MM. Charles Robertson et John Elmsley, respectivement président et secrétaire de la commission des écoles séparées de Toronto ⁸⁴ : ils réussirent tout au plus à éviter l'abolition pure et simple de leurs écoles que réclamait l'anticlérical George Brown ⁸⁵. Manifestement, la campagne entreprise à l'automne de 1855 par l'évêque de Toronto avait fait long feu.

Il ne nous appartient pas de reconstituer les événements conséquents à cette nouvelle déconvenue des catholiques, la correspondance entre NN.SS. Guigues et de Charbonnel ne dépassant guère l'année 1856. Disons, en gros, que les évêques durent se contenter du bill Taché jusqu'en 1863, date à laquelle ce dernier fut remplacé par le célèbre bill Scott qui devait régir le statut des écoles séparées jusqu'aux jours du Règlement XVII. D'ailleurs, depuis 1860, M^{gr} de Charbonnel n'était plus à Toronto, ayant quitté son diocèse pour se joindre à l'ordre des frères mineurs capucins ⁸⁶.

* * *

A la lumière des textes que nous venons d'analyser, il ne fait pas de doute que M^{gr} de Charbonnel n'ait été de 1850 à 1856 l'inspirateur, le chef et le stratège par excellence de la lutte en faveur des écoles séparées dans le Haut-Canada. Du chef, il possédait la conviction, l'audace, la détermination, mais aussi l'idéalisme et l'intransigeance. C'est ce qui explique l'attitude quelque peu cassante qu'il adopta à certains moments à l'endroit de l'un ou l'autre de ses collègues dans l'épiscopat. C'est ce qui explique la sévérité du jugement qu'il porta sur quelques-uns des ministres avec lesquels il eut à transiger. C'est ce qui explique aussi l'âpreté de la campagne qu'il mena contre le surintendant des écoles du Haut-Canada.

⁸² *Guigues à de Charbonnel*, 10 mars 1856 (*Registre des Lettres*, vol. VII, p. 284).

⁸³ F. A. WALKER, *op. cit.*, pp. 185-188.

⁸⁴ *Ibid.*, pp. 186-187. Voir aussi *Registre des Lettres*, vol. VI, p. 280.

⁸⁵ F. A. WALKER, *op. cit.*, pp. 195-197.

⁸⁶ C. CAUSSE, o.m.c., *op. cit.*, p. 187.

Avouons-le : Ryerson méritait mieux que cela. Sans doute, nombre de décisions qui émanaient du bureau du surintendant étaient-elles très vexatoires pour les catholiques, mais, après tout, Ryerson, en bon fonctionnaire qu'il était, ne faisait là qu'administrer une loi dont il n'était pas, du moins immédiatement, l'auteur et que, par conséquent, il ne lui appartenait pas d'accommoder au gré des uns et des autres. S'il faut lui faire grief de quelque chose, ce n'est pas d'avoir mal appliqué la loi — car il accorda toujours avec équité aux catholiques le peu qu'elle leur concédait⁸⁷ — mais de s'être opposé de mille façons à l'élargissement d'une législation que les évêques du Haut-Canada avaient raison de juger non seulement insuffisante, mais injuste. Par ailleurs, il ne faudrait pas minimiser la valeur des objections apportées par le surintendant des écoles : dans un Haut-Canada qui s'ouvrait à peine à l'éducation, le morcellement que laissait prévoir l'admission du principe de l'école dissidente risquait de compromettre à tout jamais l'idéal envisagé par Ryerson d'une école commune gratuite.

Le gouvernement, pour sa part, avait d'autres raisons de se montrer parcimonieux à l'endroit des évêques haut-canadiens. Sensible à l'opinion publique, comme le sont tous les gouvernements, il hésitait à s'aliéner une partie importante de la population qui, dans le Haut-Canada surtout, entretenait à l'égard des catholiques des sentiments rien moins que courtois.

C'est ici que M^{sr} Guigues a joué un rôle important. Plus réaliste que M^{sr} de Charbonnel, il comprenait que, la politique étant ce qu'elle est : un art du possible, il fallût le plus souvent en ce domaine se résigner à composer avec les intérêts des législateurs. D'où les nombreuses suggestions qu'il fit à son collègue de Toronto, soit pour l'amener à céder sur certains points, soit pour l'encourager à réduire le contenu de ses demandes au gouvernement. En ce sens, on peut dire que M^{sr} Guigues a contribué à rendre M^{sr} de Charbonnel plus conciliant et la cause des écoles séparées plus acceptable aux yeux d'un certain nombre de parlementaires.

Reste à considérer le délicat problème de l'intervention politique des évêques. Nous avons vu qu'au début de la lutte, M^{sr} de Charbonnel s'objecta à toute action directe du clergé en ce domaine. Il faudra un certain nombre d'échecs subis aux mains du gouvernement et de l'implacable Ryerson pour l'amener à se raviser, mais, alors, le revirement sera si complet que le bon évêque de Toronto ira jusqu'à s'offrir à faire personnellement campagne contre tout candidat qui n'appuierait pas la cause des catholiques. Ses confrères dans l'épiscopat auront au moins le mérite de se compromettre avec un peu plus de mesure.

Quoi qu'il en soit, il nous répugne d'accepter le principe d'une telle intervention de nos jours. Nous n'admettons plus ou, du moins, il nous déplairait souverainement que le clergé descende dans l'arène électorale. Mais, au XIX^e siècle, cela se concevait beaucoup plus facilement, tant la politique et la religion étaient presque toujours inextricables.

⁸⁷ Cf. F. A. WALKER, *op. cit.*, p. 58.

cablement mêlées. D'ailleurs, dans le cas que nous venons de considérer. l'importance des intérêts mis en jeu — préservation de la foi, liberté religieuse, liberté de l'enseignement — pouvait justifier, en principe, l'attitude adoptée par les évêques. Il ne s'agissait pas de donner raison à tel ou tel parti politique; il s'agissait d'assurer, par tous les moyens possibles, et, à leurs yeux, légitimes, la survie de l'école confessionnelle.

La lutte en faveur des écoles séparées n'est peut-être pas à l'abri de tout reproche : dans ce genre de combat, rares sont ceux qui réussissent à mesurer tous leurs coups. Mais elle était nécessaire et tout à fait justifiable. Chose certaine, si les catholiques ontariens peuvent aujourd'hui se féliciter de posséder un système scolaire bien à eux, c'est aux efforts déployés par des évêques de la trempe de NN.SS. Guigues et de Charbonnel qu'ils le doivent.

Pierre HURTUBISE, o.m.i.
Séminaire Universitaire, Ottawa